



Tarifs en vigueur au 1^{er} mars 2011

Conditions appliquées
aux opérations bancaires
Particuliers

Voici les principales conditions appliquées
aux opérations bancaires des particuliers.

Toutes ces informations vous seront utiles
pour choisir les produits et les services les mieux
adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion
de vos opérations bancaires.

Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires,
n'hésitez pas à prendre contact avec un Conseiller
dans l'une de nos 2 300 agences en France.

La brochure est également disponible sur notre site
internet : www.particuliers.societegenerale.fr

Les tarifs figurant dans la présente brochure
incluent les éventuelles taxes sauf indication contraire.

Ils annulent et remplacent à compter
du 1^{er} mars 2011 les précédentes conditions.

SOMMAIRE

1. <u>Extrait standard des tarifs</u>	6
2. <u>Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte</u>	7
2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	7
2.2. RELEVÉS DE COMPTE	7
2.3. TENUE DE COMPTE	8
2.4. SERVICES EN AGENCE	9
3. <u>Banque à distance</u>	10
4. <u>Vos moyens et opérations de paiement</u>	11
4.1. CARTES	11
4.2. VIREMENTS	14
4.3. PRÉLÈVEMENTS/TIP	15
4.4. CHÈQUES	15
5. <u>Offres groupées de services</u>	16
5.1. OFFRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	16
5.2. GPA (GAMME DES MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHÈQUE)	19
6. <u>Irrégularités et incidents</u>	20
6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	20
6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	20
6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	20

7. Opérations avec l'étranger	22
8. Découverts et crédits	24
8.1. FACILITÉS DE CAISSE ET DÉCOUVERTS	24
8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	25
8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	26
9. Épargne et placements financiers	29
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	29
9.2. PLACEMENTS FINANCIERS	31
10. Assurances et prévoyance	36
11. Successions	38
12. Résoudre un litige	39
Charte de médiation	40
Société Générale à votre service	41
L'union européenne	42
Glossaires	43

1. Extrait standard des tarifs

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES	Prix en euros
■ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet	gratuit Hors du coût du fournisseur d'accès Internet
■ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)	4,20 euros par mois Soit pour information 50,40 euros par an
■ Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa ou MasterCard)	40,00 euros par an
■ Carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa ou MasterCard)	46,00 euros par an
■ Carte de paiement à autorisation systématique (Carte V Pay)	33,00 euros par an
■ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone Euro avec une carte de paiement internationale (Carte Visa ou MasterCard)	1,00 euro par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone Euro (Virement Européen) – En Agence :	3,20 euros par virement avec RIB ou BIC/IBAN correct
– Par l'Internet :	gratuit
■ Frais de prélèvement – Mise en place d'une autorisation de prélèvement :	gratuit
– Par prélèvement :	gratuit
■ Commission d'intervention	8,75 euros par opération dans les limites de 26,25 euros par jour et 157,50 euros par mois
■ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	29,00 euros par an

2. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

	Euros
2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte, en agence ou par internet	gratuit
■ Service Bienvenue Prise en charge des formalités de changement de banque	gratuit
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	gratuit
■ Désolidarisation compte joint	gratuit
■ Clôture de compte	gratuit
■ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)	gratuit
■ Service bancaire de base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier.	gratuit
2.2. RELEVÉS DE COMPTE	
■ Relevé de compte à vue (papier ou en ligne) – mensuel – par quinzaine – hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois) – relevé en braille	gratuit 13,00 1,00 gratuit
■ Relevé de compte mensuel classé par type d'opérations (papier ou en ligne)	par an 13,00
■ Récapitulatif annuel de frais	gratuit

2. Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte

	Euros
■ SYNOPSIS Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale	
■ SYNOPSIS 1: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)	par an 13,50
■ SYNOPSIS 2: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (trimestriel)	par an 44,20
■ SYNOPSIS 3: – récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel) + détail portefeuille titres (mensuel)	par an 57,20
■ Option SYNOPSIS ISF TITRES: – en supplément de la formule choisie	par an 57,20



Un relevé Synopsis annuel est inclus dans l'offre Services Haute Fidélité. Les détenteurs des Services Haute Fidélité bénéficient d'un tarif préférentiel sur Synopsis 1,2,3 et sur l'option ISF Titres.

2.3. TENUE DE COMPTE

■ Tenue de compte	gratuit
■ Délivrance d'un RIB ou BIC/IBAN	gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
■ Gestion de compte sans mouvement	gratuit
■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte	par mois 6,60



Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) vous est attribué de manière définitive à la Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toutes modifications de vos virements et prélèvements.

	Euros
2.4. SERVICES EN AGENCE	
■ Bordereaux de remise de chèques	gratuit
■ Retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte – avec chéquier – sans chéquier	gratuit gratuit
■ Retrait d'espèces avec ou sans chéquier dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte	3,60
■ Recherche de documents – relevé de compte par périodicité mensuelle – document de moins d'un an (l'unité) – document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité) – supplément par photocopie	10,00 10,00 25,00 0,50
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs Société Générale	gratuit
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates	par trimestre 4,50
COFFRES-FORTS	
■ Location d'un compartiment de coffre-fort – Volume jusqu'à 30 dm ³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 € – Autres volumes et/ou garanties :	par an 90,00 nous consulter

3. Banque à distance

■ “3933” Votre Banque par Téléphone

La communication téléphonique est facturée :

- Depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine : 0,34 € TTC la minute (tarif en vigueur au 01/01/2011).
- Depuis un autre opérateur de téléphonie fixe ou mobile en France : tarification selon l'opérateur.
- Depuis l'étranger, en composant le (+33) 1 76 77 39 33 : tarification selon l'opérateur.

■ Internet

- consultation et gestion des comptes.
- messagerie client : communiquer avec votre agence.

Hors coûts du fournisseur d'accès internet

■ Services mobiles : internet mobile et application mobile

- consultation et gestion des comptes.

Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

■ Messalia : alertes par SMS

par mois

- pour les adhérents JAZZ avant le 17/01/2011 et Générïs
- pour les adhérents JAZZ - 25 ans (contrats souscrits entre le 30/06/2003 et le 17/01/2011).

Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros de téléphone mobile différents, la cotisation est doublée.

Euros

gratuit

gratuit

gratuit

gratuit

4,20

3,15

0,95

4. Vos moyens et opérations de paiement

		Euros
4.1. CARTES		
Cartes de paiement (cotisation annuelle)		
La cotisation est prélevée à l'adhésion puis à chaque date anniversaire de celle-ci.		
■ Carte Visa Infinite		310,00
■ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard		130,00
■ Carte Visa ou MasterCard		40,00
– débit immédiat		46,00
– réduction pour les moins de 25 ans		- 50 %
■ Carte V Pay ou Nationale		33,00
– débit immédiat		42,00
– débit différé (uniquement CBN souscrites avant le 01/07/1999)		42,00
– réduction pour les moins de 25 ans		- 50 %
 Tarif préférentiel pour la 2^e carte de paiement et les suivantes réservé aux adhérents JAZZ.		
Options des cartes de paiement (hors coût des cartes)		
■ Option e-Carte Bleue	par an	8,00
– pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite		gratuit
■ Option carte Collection (cotisation annuelle)		
– Collection caritative		12,00
– Collections découverte, nature, zodiaque...		12,00
– Modèles avec services supplémentaires (Collections So Music et pour elles. Modèles XV de France, chien et chat)		24,00
– Réduction collections So Music pour les moins de 30 ans (exceptés les modèles Rolling Stones)		- 50 %
■ Option Crédit ⁽¹⁾ (option associée à un crédit renouvelable, hors coût crédit associé)		gratuit
■ Choix du code secret	par demande	8,00
– Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite ou Alterna		gratuit
 Choix du code secret inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ.		
Porte-monnaie électronique		
■ Carte Monéo Bleu	 par an	11,00

(1) hors carte V Pay.

4. Vos moyens et opérations de paiement

Carte de crédit (cotisation annuelle, hors coût du crédit associé)

■ Carte Visa Alternia

(Carte associée à une ouverture de crédit renouvelable)

- En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes
- Réduction pour les adhérents JAZZ



Euros

16,00

- 50 %

- 50 %

Cartes de retrait (cotisation annuelle)

■ Carte Service Éclair Cirrus



26,00

■ Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans)

- Réduction pour les "opérations diverses" (cf. p. 13)

gratuit

- 50 %

Cartes – Retraits et paiements

■ Retraits d'espèces en zone Euro (cf. p. 42)

- aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord
- aux distributeurs de billets d'une autre banque au-delà des forfaits ci-dessous, par retrait
- aux guichets d'une autre banque que Société Générale

gratuit

1,00

3,00

Forfait mensuel de retraits gratuits	Carte détenue dans JAZZ	Carte détenue hors JAZZ
Carte Visa Infinite - Visa Premier - Gold MasterCard	illimité	illimité
Carte Visa - MasterCard	8	3
Carte Visa Alternia	sans objet	3

■ Retraits d'espèces hors zone Euro ⁽¹⁾

- + une commission sur le montant retiré
 - pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite
 - pour les autres cartes

3,00

2,00 %

2,70 %

■ Paiements en zone Euro (cf. p. 42)

gratuit

■ Paiements hors zone Euro ⁽¹⁾

- + une commission sur le montant payé
 - pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite
 - pour les autres cartes

1,00

2,00 %

2,70 %



Forfait d'exonération de commissions ⁽²⁾ Société Générale de retraits et paiements hors zone Euro pour les adhérents JAZZ ayant souscrit à l'Option Internationale.

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

(2) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises.

	Euros
Cartes – Opérations diverses (par opération)	
■ Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)	gratuit
■ Réédition de codes	
– Code secret	8,00
– Codes e-Carte Bleue	4,00
■ Blocage de la carte	
– Par le client, pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse (hors frais de remplacement de la carte)	gratuit
– Par la banque, pour motif utilisation abusive	gratuit
■ Inscription au fichier des cartes bancaires géré par la Banque de France	16,00
■ Remplacement de la carte	
– à l'occasion de son renouvellement automatique	gratuit
– en cas de dysfonctionnement	gratuit
– à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	16,00
– suite à blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00
 Frais de remplacement de la carte suite à blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ.	
Cartes American Express (cotisation annuelle)⁽¹⁾	
■ Carte Green (anciennement Carte Personnelle) 	95,00
■ Gold Card 	185,00
■ Carte Platinum 	520,00
■ Réduction la première année sur la Carte Green et la Gold Card	- 50 %
■ Réduction au renouvellement sur la Carte Green et la Gold Card	
– Pour les adhérents JAZZ	- 25 %

(1) Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

4. Vos moyens et opérations de paiement

Euros

4.2. VIREMENTS

L'établissement du bénéficiaire est crédité dans un délai maximum de trois jours ouvrables bancaires à compter du moment de réception de l'ordre par Société Générale

Virement occasionnel - Virement Européen

- **Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse), appelé virement SEPA**
 - **Traité par votre agence**
 - entre comptes d'un même titulaire détenus à la Société Générale **gratuit**
 - vers la France avec RIB ou BIC/IBAN correct du bénéficiaire **3,20**
 - par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire et d'un montant ≤ 50 000 € **3,20**
 - commission supplémentaire pour BIC/IBAN absent ou incorrect **15,00**
 - commission supplémentaire pour un montant > 50 000 € **10,00**
 - **Initié via Internet et Services Mobiles⁽¹⁾**
 - entre comptes d'un même titulaire détenus à la Société Générale **gratuit**
 - vers la France avec RIB ou BIC/IBAN correct du bénéficiaire **gratuit**
 - par virement transfrontière vers un pays de la zone SEPA avec BIC/IBAN correct du bénéficiaire **gratuit**
- **Virement en euros reçu d'un compte émetteur en France ou d'un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse), appelé virement SEPA**
 - **En provenance d'un compte émetteur domicilié en France** **gratuit**
 - **Transfrontière, pour un montant ≤ à 50 000 €** **gratuit**
 - **Commission supplémentaire pour un montant > à 50 000 €** **9,15**

Virement permanent

- **Virement permanent initié ou modifié à votre agence**
 - par virement **1,05**
- **Virement permanent initié ou modifié, via Internet**
 - vers un compte Société Générale **gratuit**
 - vers un compte tenu dans une autre banque en France, par virement **0,50**

Virement automatique

- **DÉCLIC Régulier**
 - Virement automatique des disponibilités vers un compte d'épargne Société Générale. **gratuit**

(1) Voir tarifs page 10.

4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP

Prélèvement national et prélèvement européen ⁽¹⁾
Titre Interbancaire de Paiement (TIP)

■ Mise en place d'une autorisation de prélever	gratuit
■ Paiement par prélèvement, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou télé règlement	gratuit
■ Opposition sur une opération de prélèvement	gratuit
■ Révocation d'autorisation de prélever	10,50



Frais de révocation d'autorisation de prélever inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ

4.4. CHÈQUES

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques pour lesquelles une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts en raison des délais techniques d'encaissement.

■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique	gratuit
■ Envoi de chéquier à domicile, par envoi + Frais postaux d'envoi	2,00
■ Encaissement de chèques payables en Métropole	gratuit
■ Délivrance d'un chèque de banque	10,00



Chèque de banque inclus dans la cotisation pour les adhérents JAZZ et Générés

■ Opposition sur chèques ou chéquier par l'émetteur	10,90
---	-------



Frais de mise en opposition sur chèques inclus dans les cotisations Piano et JAZZ

(1) Le prélèvement européen est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse). À terme, il remplacera le prélèvement national.

5. Offres groupées de services

Euros

5.1. OFFRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

□ JAZZ

Services essentiels



Carte de paiement à débit immédiat ou différé (pour les 16/17 ans : uniquement V Pay, Visa ou MasterCard, à débit immédiat), Quiétis, programme de fidélité Filigrane, 1 chèque de banque par an, un forfait de retraits gratuits hors Distributeurs Automatiques de Billets Société Générale en zone Euro (hors carte V Pay)⁽¹⁾, le choix du relevé de compte classé par type d'opérations, le choix du code secret de la carte, les frais d'opposition sur chèque, les frais de révocation d'autorisation de prélever, les frais de remplacement de la carte suite à blocage pour perte, vol, utilisation frauduleuse.

– À partir de 18 ans : mise en place d'une facilité de caisse, sous réserve de l'acceptation de la banque, l'accès à l'Espace Voyages JAZZ.

– Uniquement pour les 18/24 ans : forfait d'exonération d'agios.

Cotisation mensuelle selon le type de carte

(débit immédiat ou débit différé)

■ Avec une carte V Pay	7,10
■ Avec une Carte Visa ou MasterCard	7,50
■ Avec une Carte Visa Premier ou Gold MasterCard	14,80
■ Avec une Carte Visa Infinite	28,50
– Réduction pour les 16/17 ans	- 75 %
– Réduction pour les 18/24 ans (sauf avec la Carte Visa Infinite)	- 50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽²⁾ , la première année	- 30 %
– Réduction sur le JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte	- 50 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

Avantages tarifaires

– Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ	- 8,00
– Réduction sur la cotisation annuelle de la Carte Visa AlternA	- 50 %
– Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, sur la Carte Green et la Gold Card d'American Express	- 25 %

Les Services Oppositions Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages et relevé de compte classé par type d'opérations peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 euros, 22 euros, 45 euros et 13 euros.

(1) Cf. p. 12.

(2) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

Options

■ Option Tranquillité

Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, Service Garantie Prix, Service Mémoire

par mois

0,50

– Réduction pour les 16/24 ans

- 50 %

– Réduction pour les Jeunes actifs⁽¹⁾, la première année⁽²⁾

- 30 %

– Réduction sur l'option Tranquillité rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte

- 50 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

■ Option Souplesse (à partir de 18 ans)

Option comprenant un forfait d'exonération d'agios, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel

par mois

2,80

– Réduction pour les 18/24 ans

- 50 %

– Réduction pour les Jeunes actifs⁽¹⁾, la première année⁽²⁾

- 30 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

■ Option Alerte SMS

par mois

2,80

– Réduction pour les 16/24 ans

- 50 %

– Réduction pour les Jeunes actifs⁽¹⁾, la première année⁽²⁾

- 30 %

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(1) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(2) À compter de la date d'adhésion à JAZZ.

5. Offres groupées de services

	Euros
■ Option Internationale (à partir de 18 ans)	
• Niveau 1 Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur 15 paiements et 5 retraits par carte hors zone Euro par an	par mois 2,80
• Niveau 2 Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et les retraits par carte hors zone Euro	par mois 9,00
• Niveau 3 Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et sur tous les retraits par carte hors zone Euro et exonération de frais ⁽²⁾ Société Générale sur 12 virements ponctuels internationaux par an, avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire (hors commission de change et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante)	par mois 14,00
L'adhésion à l'option Internationale est de 1 an au minimum. La cotisation de la 1 ^{re} année est due dès la souscription, mais est prélevée mensuellement.	
– Réduction pour les 18/24 ans	
– Réduction sur l'option Internationale rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte	- 50 % - 50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽³⁾ , la première année ⁽⁴⁾	- 30 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.	
□ SERVICES HAUTE FIDÉLITÉ	
■ Ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien réservé aux clients détenant au moins 60 000 € d'avoirs Société Générale ou domiciliant des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur un compte à vue Société Générale.	
Le Service Synopsis Haute Fidélité peut être souscrit séparément au prix annuel de 10 euros.	

(1) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises.

(2) Commission de transfert et commission d'envoi SWIFT.

(3) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(4) À compter de la date d'adhésion à JAZZ.

		Euros
5.2. GAMME DES MOYENS DE PAIEMENTS ALTERNATIFS AU CHÈQUE		
□ GENERIS (offre sans chéquier, destinée aux clients fragiles)		
■ Cotisation	par mois	2,90
■ Moyens de paiement inclus		
– 1 Carte V Pay/Nationale		
– 1 chèque de banque par mois		
– 1 virement permanent initié en agence par mois		
– 1 virement permanent Internet ⁽¹⁾ par mois		
– 4 virements occasionnels initiés en agence par an		
– Un nombre illimité de virements occasionnels européens via Internet ⁽¹⁾		
– Un nombre illimité de paiements par TIP et prélèvements.		
■ Avantages tarifaires		
– Plafonnements de la commission d'intervention		
	par opération	5,00
	par mois	15,00
– Plafonnements des frais de rejet de prélèvement ou TIP		
	par opération	montant du rejet
• Pour un montant < à 10 €		10,00
• Pour un montant ≥ à 10 €		
	par mois	3 opérations de frais de rejet de prélèvement
– En complément de la consultation illimitée de compte sur Internet ⁽¹⁾		
• Réduction sur Messalia (cf. p. 10)		- 25 %
• Réduction sur le service de consultation et d'édition de relevés sur automates (cf. p. 9)		- 50 %

(1) Voir tarifs Internet page 10.

6. Irrégularités et incidents

	Euros
6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).	
– par opération (dans les limites de 26,25 euros par jour et de 157,50 euros par mois)	8,75
6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	10,30
■ Ouverture d'un dossier pour traitement d'un avis à tiers détenteur, d'une saisie reçue	102,00
■ Ouverture d'un dossier pour traitement d'une opposition administrative	10 % du montant dû (plafond 102,00)
■ Lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,50
6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	
■ Information préalable pour chèque non provisionné – par chèque	13,00
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	

■ **Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant**

- lettre d'information préalable
- frais de dossier
- frais par chèque impayé
- frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire (hors frais postaux)
- gestion du compte pendant la période d'interdiction
- délivrance d'un certificat de non-paiement
- régularisation par blocage de provision
- frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque inférieur ou égal à 50 €
 - pour un chèque supérieur à 50 €

30,00

50,00

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision.

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques. Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans. Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

■ **Rejet de prélèvement**

Prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement (TIP) sans provision

- Pour un montant < à 20 €
- Pour un montant ≥ à 20 €

montant
du rejet
20,00

■ **Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision**

- Pour un virement < à 15 €
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'un compte Société Générale
- Pour un virement ≥ à 15 € à destination d'une autre banque

gratuit

gratuit

15,00

7. Opérations avec l'étranger

	Euros
Change manuel	
Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.	
■ Délivrance de chèques de voyage American Express ⁽¹⁾	3 % du montant mini. 9,90
■ Encaissement de chèques de voyage ⁽¹⁾	
– en Euros	gratuit
– en devises	3 % du montant mini. 9,90
■ Achat et vente de billets de banque étrangers	
– commission par opération	1,5 % du montant mini. 6,00
– commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients	9,90
Virement vers l'étranger	
■ Virement Européen	
Virement en euros émis vers un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse)	cf. p. 14
■ Virement International ⁽²⁾	
Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA.	
– par virement	0,9 ‰ du montant mini. 13,75 maxi. 70,00
– commission de change sur le montant de la transaction ⁽³⁾	0,5 ‰ du montant mini. 14,00
■ i-Transfert	
Virement initié à partir d'un serveur vocal (0,34 € TTC/minute tarif en vigueur au 01/01/2011)	
– abonnement mensuel	1,00
– transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale Société Générale, selon la filiale	de 3,20 à 10,00
– transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale, selon la filiale	de 10,00 à 20,00

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 76 500 €.

	Euros
Virements en provenance de l'étranger	
■ Virement d'un montant inférieur à 150 €	gratuit
■ Virement Européen Virement en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco et Suisse)	cf. p. 14
■ Virement International ⁽¹⁾ Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA. – par virement – commission de change sur le montant de la transaction ⁽²⁾	16,50 0,5 ‰ du montant mini. 14,00
Chèques ⁽¹⁾	
■ Chèque en euros présenté par une banque étrangère	1 ‰ du montant mini. 20,33
■ Performance Chèques Étrangers Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger – Formule "Crédit accéléré" – Formule "Crédit ferme"	16,74 1 ‰ du montant mini. 16,74
■ Commission de change sur le montant du chèque ⁽²⁾	0,5 ‰ du montant mini. 14,00

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site www.fbf.fr ou www.particuliers.societegenerale.fr

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 76 500 €.

8. Découverts et crédits

	Euros
8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	
■ Facilité de caisse ou découvert ponctuel non contractualisé Taux nominal annuel en vigueur au 1 ^{er} trimestre 2011. Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte. Ex : Si vous utilisez votre facilité de caisse de 500 € pendant 15 jours au taux de 17,60 %, le TAEG annuel ressort à 19,24 %.	17,60 %
■ Découvert confirmé Le TAEG est indiqué sur l'offre préalable et sur le relevé de compte.	taux nominal annuel de 8,15 % à 17,60 %
■ Minimum forfaitaire d'agios (non compris dans le TAEG).	par trimestre 5,20
 Pas de minimum forfaitaire pour les jeunes de 18 à 25 ans ni pour les titulaires de l'offre Piano	
■ PIANO Produit complémentaire de la facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'agios, une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés.	par an 35,00
Une facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'agios. Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano ou à l'option Souplesse pour les adhérents JAZZ (cf. p. 17)	

8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

Euros

□ ALTERNA

Crédit renouvelable.

- Taux

[nous consulter](#)

Prêt Direct Alterna : crédit amortissable utilisable dans le cadre du crédit renouvelable Alterna.

- Taux

[nous consulter](#)

□ PRÊT EXPRESSO

Crédit amortissable permettant le financement de :
voiture, équipement de la maison, vacances...

- Taux
- Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

[nous consulter](#)

1 % du montant du prêt
30,00 €
néant

□ EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE

Crédit amortissable finançant les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation.

- Taux
- Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

[nous consulter](#)

1 % du montant du prêt
30,00 €
néant

□ CRÉDIT COMPACT

Crédit amortissable permettant le regroupement de crédits à la consommation

- Taux
- Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)
- Frais d'aménagement des mensualités
- Frais de report des échéances

[nous consulter](#)

1 % du montant du prêt
30,00 €
néant

□ AVANCE ÉTUDIANTS

Découvert contractualisé

- Taux
- Frais de dossier

[nous consulter](#)

néant

8. Découverts et crédits

□ PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF

- Taux
- Frais de dossier
- Frais d'aménagement de durée
- Frais pour décaissements programmés

[nous consulter](#)

30,00 €

30,00 €

16,00 €

□ PRÊT ÉTUDIANT OSEO

- Taux
- Frais de dossier
- Frais d'aménagement de durée
- Frais pour décaissements programmés
- Commission OSEO Garantie

[nous consulter](#)

30,00 €

30,00 €

16,00 €

[nous consulter](#)

□ CAUTION LOYER COUP D'ENVOI

- Frais d'acte
- Commission d'engagement

30,00 €

2 % par an

du montant de la caution

□ AUTRES CAUTIONS ÉMISES

- Frais d'acte
- Commission d'engagement

41,50 €

[nous consulter](#)

8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS

□ PRÊT IMMOBILIER À TAUX FIXE

- Durée
- Taux

3 à 30 ans

[nous consulter](#)

□ PRÊT IMMOBILIER À TAUX RÉVISABLE

- Durée
- Taux

3 à 30 ans

[nous consulter](#)

□ PRÊT IMMOBILIER À TAUX MIXTE

- Durée
- Taux

8 à 30 ans

[nous consulter](#)

Le taux des prêts à taux révisable et mixte (sur la phase à taux révisable) est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de l'index de référence (moyenne des EURIBOR 12 mois sur les 2 derniers mois, dénommé également TIBEUR). Ces prêts sont transformables en prêt à taux fixe, à tout moment, sans frais, à compter du premier anniversaire pour le prêt à taux révisable et de la seconde mensualité de la phase révisable pour le prêt à taux mixte.

☐ CRÉDIT RELAIS

- Durée
- Taux

Conditions

maximum de 2 ans
[nous consulter](#)

☐ LES PRÊTS RÉGLEMENTÉS

■ Prêt d'épargne logement

- Sur le **Compte Épargne Logement (CEL)**, le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,5 % soit 2,25 % (hors assurance) au 01/03/2011
- Sur le **Plan Épargne Logement (PEL)**, le taux est égal à celui de l'épargne majoré de 1,70 % soit 4,20 % (hors assurance) au 01/03/2011

■ Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale

- Durée
- Taux

5 à 30 ans
[nous consulter](#)

■ Prêt à taux Zéro +

- Durée
- Taux

5 à 30 ans
0 %

■ Prêt Développement Durable

- Montant
- Durée
- Taux

> 21 500 €
3 à 30 ans
[nous consulter](#)

■ Eco-prêt à taux zéro

- Durée
- Taux

3 à 10 ans
0 %

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale.

8. Découverts et crédits

Conditions communes

	Euros
• Taux Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.	
• Assurance les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine)	nous consulter
• Assurance Perte d'Emploi (facultative)	
• Frais de dossier, tous prêts immobiliers dont :	
– Prêt immobilier à taux fixe	1 % du montant
– Prêt immobilier à taux révisable	
– Prêt immobilier à taux mixte	
– Prêt Conventionnés	mini 300,00
– Crédit Relais	maxi 900,00
– Prêt Développement Durable	
– Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	1 % du montant
	mini 300,00
	maxi 400,00
– Prêt d'épargne logement, Prêt à taux Zéro +, Eco-prêt à taux zéro	néant
• Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles	néant
• Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert (hors cas relatifs à une révision de taux. Pour ces cas, et sous réserve de l'accord de Société Générale, nous consulter)	1 % du capital dû
	mini 300,00
	maxi 900,00
• Frais d'étude de délégation d'assurance	100,00
• Lettre de relance sur échéance impayée	12,90
• Demande de décompte de remboursement anticipé (recherche complexe)	25,00

9. Épargne et placements financiers

	Conditions
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	
Taux au 1 ^{er} mars 2011	
Produits à taux réglementés	
Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics.	
■ Livret A	2,00 % ⁽¹⁾
■ Livret de Développement Durable (LDD)	2,00 % ⁽¹⁾
■ Livret d'Épargne Populaire (LEP) (accessible sous conditions d'imposition)	2,50 % ⁽¹⁾
■ Compte Épargne Logement (hors prime d'État) (CEL)	1,25 % ^{(2) (3)}
■ Plan Épargne Logement (hors prime d'État) (PEL)	2,50 % ^{(2) (3)}
 Les caractéristiques du PEL évoluent au 1 ^{er} mars 2011 : consulter votre Conseiller Société Générale.	
Produits à taux libres	
Ces taux peuvent être modifiés à tout moment par Société Générale.	
■ Compte Sur Livret (CSL)	1,60 % ⁽⁴⁾
■ Livret Eurokid	2,00 % ^{(4) (5)}
■ Livret Jeune	3,00 % ⁽¹⁾
■ Comptes À Terme (CAT) Durée 1 mois minimum	nous consulter
■ Livret Épargne Plus Société Générale	
• Sur les dépôts stables pendant 6 mois consécutifs	2,00 % ⁽⁴⁾
• Les 6 premiers mois, puis sur les dépôts qui ont mouvementé les 6 derniers mois	1,40 % ⁽⁴⁾

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

(2) Hors prélèvements sociaux. Pour le PEL, les intérêts sont imposables à partir du 12^e anniversaire.

(3) Le bénéfice de la prime d'État est lié à la réalisation d'un prêt d'épargne logement.

(4) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux.

(5) Livret arrêté à la commercialisation depuis janvier 2009.

9. Épargne et placements financiers

Euros

Mode de rémunération des divers comptes d'épargne

- **Les intérêts** sont calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.
- **Les fonds déposés** portent intérêt à compter du 1^{er} jour de la quinzaine civile qui suit la date du dépôt.
Exemple : versement le 10/03, les intérêts sont décomptés à partir du 16/03.
- **Les fonds** sont rémunérés jusqu'au dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait.
Exemple : retrait le 5/09, les intérêts sont calculés jusqu'au 31/08.



Il est donc préférable d'effectuer ses versements dans les derniers jours d'une quinzaine civile et ses retraits dans les premiers jours.

Services associés au compte d'épargne Société Générale

■ Service d'épargne programmée DÉCLIC

DÉCLIC est un service d'épargne automatique permettant d'alimenter régulièrement par virement à partir du compte de particuliers, les produits suivants :
Livret A, LEP, LDD, CSL, CEL, Livret Jeune, Livret Eurokid, Livret Épargne Plus.

- DÉCLIC Régulier
 - DÉCLIC Seuil
- par an

gratuit
9,10

■ Service d'épargne solidaire

Service permettant de reverser tout ou une partie des intérêts d'un livret d'épargne (Livret A, LDD, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus et Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations reconnues d'utilité publique.

gratuit

Transfert dans un autre établissement

■ Compte Épargne Logement (CEL)

45,00

■ Plan Épargne Logement (PEL)

45,00

■ Plan Épargne Populaire (PEP)

45,00

Clôture d'un PEP

■ Frais de rupture

53,00

(1) Voir tarifs Internet p. 10

9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Ordre de bourse

TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES

■ Ordre sur actions et titres assimilés passé par internet

• Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 15 000 €	0,34 %	0,00 €	8,89 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	0,44 %		
≤ 8 000 €	0,54 %		

• Service de Règlement Différé ⁽³⁾

– Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ^{(4) (5)}

- jusqu'au 25 mai 2011, à l'achat

- à partir du 26 mai 2011, à l'achat

– Ordre annulé ou transmis et non exécuté

gratuit à la vente

0,34 %

0,0233 %

par jour ⁽⁶⁾

gratuit

■ Ordre de Bourse passé par votre agence ou le 3933

• Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽¹⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽²⁾
> 15 000 €	1,00 %	4,49 €	15,50 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		

Tarif préférentiel pour les clubs d'investissement

– Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ^{(4) (5)}

- jusqu'au 25 mai 2011, à l'achat

- à partir du 26 mai 2011, à l'achat

– Ordre annulé ou transmis et non exécuté

gratuit à la vente

0,34 %

0,0233 %

par jour ⁽⁶⁾

gratuit

(1) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(2) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de la négociation.

(3) Sur Euronext Paris exclusivement

(4) Calculée sur le montant brut négocié.

(5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.

(6) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions (taux susceptible de variation en fonction de l'évolution des conditions de marché). CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

9. Épargne et placements financiers

■ Prorogation sur internet ou en agence d'un ordre passé au Service de Règlement Différé ⁽¹⁾

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Achat jusqu'au 21/04/2011	0,78 %	4,78 €	14,35 €
Achat à partir du 26/04/2011	0,44 % ⁽³⁾	4,78 €	14,35 €
Vente	0,30 %	4,78 €	14,35 €

TITRES NÉGOCIABLES SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISE ÉTRANGÈRE ⁽⁴⁾

• Ordre sur actions

	PASSÉ PAR INTERNET	PASSÉ PAR LE 3933
	Allemagne, Angleterre Suisse, USA (Nyse, Nasdaq)	Principaux pays de la zone Euro ⁽⁵⁾ Angleterre, Suisse, USA, Canada
Commission proportionnelle	1,01 %	1,26 %
Minimum de perception	61,00 €	75,35 € ⁽⁶⁾

• Ordre de bourse passé par votre agence

	Zone Euro Angleterre Suisse USA Canada	Autres pays
Commission proportionnelle	1,66 %	nous consulter
Minimum de perception ⁽⁶⁾	110,03 €	nous consulter

– Ordre annulé ou transmis et non exécuté

gratuit

- (1) Sur Euronext Paris exclusivement.
- (2) Calculée sur le montant brut négocié.
- (3) Plus commission de règlement différé. À compter du 26 avril 2011 (demandes de prorogation de mai sur juin) la commission de règlement différé n'est plus incluse à la commission proportionnelle de prorogation (son taux passera de 0,78 % à 0,44 %) mais est calculée au taux de 0,0233 % par jour d'utilisation effective du SRD sur le nouveau mois boursier. Ce taux sera appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions (taux susceptible de variation en fonction de l'évolution des conditions de marché). La CRD sera extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.
- (4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié contre-valorisé en euros.
- (5) Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal.
- (6) Dans le cas de petits ordres de vente, Société Générale assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant brut de la négociation.

Droits de garde ⁽¹⁾

■ Gratuité :

- Pour les actions et certains emprunts Société Générale
- Pour les autres actions des sociétés du groupe Société Générale (Crédit du Nord, Boursorama)
- Pour les OPCVM gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPCVM gérés par AMUNDI Group ou Lyxor
- Pour les titres des sociétés privatisées, pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993)
- Pour les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts à la Société Générale

Droits de garde Tranches de valorisation par compte titres (ordinaire ou PEA)	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,78 €	27,50 €
de plus de 50 000 à 150 000 €	0,21 %		
≤ 50 000 €	0,26 %		

Opérations sur valeurs mobilières – autres services

■ Souscriptions aux émissions d'actions	gratuit
■ Souscriptions aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)	selon les caractéristiques du programme d'émission
■ Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris	gratuit
■ Forfait annuel ⁽³⁾ de tenue de compte titres (ordinaire ou PEA) (droits de garde non inclus) par compte titres détenu	9,00



Tenue de compte offerte si au moins un achat en Bourse ou une souscription d'OPCVM est exécuté entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2011 inclus

(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.

(3) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire ou PEA) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

9. Épargne et placements financiers

		Euros
■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions		inclus dans le forfait
■ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine ⁽¹⁾	par an	394,68
■ Service d'information Synopsis	cf. p. 8	
■ Service Plus-Values ^{(1) (2)}	par an	55,00
■ Service Relevé ISF ^{(1) (2)}		55,00
■ Relevé de titres par abonnement ⁽²⁾		
• Relevé mensuel	par an	29,90
• Relevé trimestriel	par an	17,94
■ Relevé de titres à la demande		25,12
■ Relevé de titres de succession		25,12
■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur		nous consulter
■ Frais de transfert d'un Plan d'Épargne en Actions dans un autre Établissement	forfait	59,80
■ Frais de virement de titres dans un autre Établissement		
• Titres conservés en France	par ligne	4,78
• Titres conservés à l'Étranger	par ligne	50,23
■ PEA : incorporation de titres au nominatif pur	par ligne et par an	21,53
■ Revenus de valeurs étrangères		
• Récupération d'impôt		nous consulter

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

(2) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

SICAV et F.C.P. ⁽¹⁾

Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPCVM, figurent sur le prospectus simplifié visé par l'Autorité des Marchés Financiers.

■ **Frais forfaitaires de souscription d'OPCVM gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPCVM gérés par AMUNDI Group ou Lyxor**

gratuit

■ **Frais forfaitaires de souscription des autres OPCVM**
Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.

25,00

Gestion sous mandat

■ **Confier la gestion de vos actifs financiers à un expert**

nous consulter

les opérations sur or■ **Négociations**

- **Achat et vente ⁽²⁾**

4,00 %
du montant

- **Minimum de perception (par type de pièce)**

50,00

- **Commission fixe d'ensachage (achat de pièces)**

8,00

■ **Droits de garde**

- **Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne**

0,80 %

- **Minimum de perception par ligne valeur**

30,00

■ **Retraits, virements et opérations diverses**

- **Tarifification spécifique**

nous consulter

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Augmenté des frais de port TTC.

10. Assurance et prévoyance

Pour répondre de manière pertinente à vos besoins en assurances, Société Générale vous propose toute une gamme de produits, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens.

Pour en savoir plus, prenez rendez-vous avec votre Conseiller Société Générale ou connectez-vous sur www.particuliers.societegenerale.fr

Protection de l'assuré et de ses proches

■ Garantie des Accidents de la Vie

Contrats souscrits depuis le 1^{er} Février 2008

Formule Solo (célibataire)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 12,30 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 10,20 |

Formule Duo (couple sans enfant)

Formule Famille monoparentale (avec enfants)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 18,40 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 14,30 |

Formule Famille (couple avec enfants)

- | | | |
|--------------------------------------|----------|-------|
| • seuil 5 % d'incapacité permanente | par mois | 22,50 |
| • seuil 30 % d'incapacité permanente | par mois | 18,50 |

■ Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- | | | |
|------------|--------|-------|
| • Option 1 | par an | 35,00 |
| • Option 2 | par an | 69,00 |

■ Suppléa

Assurance décès accidentel associée au compte à vue

- | | | |
|---|--------|-------|
| • contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 1 | par an | 20,51 |
| • contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 – option 2 | par an | 38,35 |
| • contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001 | par an | 24,08 |

■ Certi Livret A

Assurance décès accidentel associée au Livret A	par an	27,00
---	--------	-------

■ Certipel

Assurance décès accidentel associée au PEL	par an	25,00
--	--------	-------

■ Certipep

Assurance décès accidentel associée au PEP	par an	25,00
--	--------	-------

Euros

		Euros
■ Certipea		
Assurance décès accidentel associée au PEA		
• Option 1	par an	30,00
• Option 2	par an	98,00
■ Protection juridique (par an)		
Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien		61,00
■ Généea		
Assurance prévoyance décès toute cause		
■ Garantie Loyers Impayés		
■ Garantie Obsèques Société Générale		nous consulter
Pour prévoir les dispositions de vos obsèques		
■ Maetis		
Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France.		
Protection des moyens de paiement		
■ Quiétis		
Assurance perte et vol des moyens de paiement		
• prime titulaire	par an	29,00
• prime cotitulaire	par an	19,20
	Quiétis est inclus dans l'offre groupée JAZZ	
Protection des biens		
■ Assurance Automobile		
■ Assurance Camping-car, Caravane, Remorque		nous consulter
■ Assurance 2 Roues		
■ Assurance Habitation		
■ Sécurité Habitat (télésurveillance)		

Pour ces offres, contactez votre Conseiller Société Générale. Il vous établira gracieusement un devis personnalisé ou vous mettra en contact avec nos partenaires spécialisés.

Société Générale présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances (numéro d'inscription à l'ORIAS : 07 022 493).

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

11. Successions

- **Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement**
Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus
 - **jusqu'à 1000 € inclus**
 - **supérieur à 1000 €**

Euros

70,00

0,5 % + 70,00
(plafond 750,00)

12. Résoudre un litige

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par télécopie.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

L'Agence, comme le Service Relations Clientèle, vous accusera réception dans les 48 heures, et vous indiquera le délai nécessaire pour vous apporter une réponse définitive.

Sauf cas exceptionnel, ce délai ne dépassera pas 10 jours ouvrés.

• Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC
189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18

• **Téléphone** : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

• **Fax** : 01 42 14 55 48

• **e-mail** : relations.clientele@socgen.com

■ En dernier recours : le Médiateur

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à cette adresse :

Le Médiateur auprès de Société Générale

BDDF/SEG/SAT/SRC
189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18

Le Médiateur vous répondra directement, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

Charte de la médiation Société Générale

- **Article 1 :** Société Générale, désireuse de favoriser le règlement amiable des différends n'ayant pas trouvé de solution tant au niveau des agences que du service des Relations Clientèle, propose à ses clients de recourir à un Médiateur.
-
- **Article 2 :** le Médiateur est choisi par le Président de Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence et d'autorité reconnues. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.
-
- **Article 3 :** le Médiateur est compétent pour les différends portant sur les produits et les services offerts à la clientèle Société Générale, à l'exception de ceux mettant en jeu la politique générale de la banque (par exemple : taux d'intérêt sur prêt ou crédit, décision de refus de crédit, tarification) ou les performances des produits liées aux évolutions générales des marchés. Le Médiateur ne peut être saisi si une action contentieuse ou précontentieuse est engagée.
-
- **Article 4 :** le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :
- soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :
**Le Médiateur auprès de Société Générale
BDDF/SEG/SAT/SRC
189 rue d'Aubervilliers
75886 Paris Cedex 18**
 - soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
-
- **Article 5 :** le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à prendre une décision fondée sur l'équité.
-
- **Article 6 :** le Médiateur répond directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date où il aura reçu tous les documents et avis de l'agence et du service Relations Clientèle.
-
- **Article 7 :** Société Générale s'engage par avance à se conformer aux décisions prises par le Médiateur.
-
- **Article 8 :** le recours à la médiation suspend le délai pour agir en justice. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. La décision du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celle-ci peut être produite par le client ou par la banque devant les tribunaux.
-
- **Article 9 :** Société Générale fournit au Médiateur les éléments lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance.
-
- **Article 10 :** le Médiateur est tenu au secret professionnel.
-

Société Générale à votre service

Plus proche de vous, Société Générale, met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre Conseiller en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence Société Générale.

Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers.

Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

■ 3933, votre banque par téléphone (cf. tarif p. 10)

■ Messalia (cf. tarif p. 10)

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez les critères de réception : une fois par semaine, quand une opération est débitée, quand une opération est créditée ou lorsqu'un solde est franchi.

■ Internet :

www.particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre Agence par messagerie depuis votre Espace client.

■ Services Mobiles

Internet mobile :
societegenerale.mobi
et l'application mobile "l'Appli"
disponible gratuitement sur
l'App Store⁽¹⁾ pour les iPhone et
sur Android Market⁽²⁾ pour les
téléphones Android .

Vous pouvez :

- consulter vos comptes et vos portefeuilles titres,
- effectuer vos virements ponctuels et suivre vos virements saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- suivre l'actualité boursière et le cours de vos valeurs préférées (Appli uniquement),
- gérer vos dépenses au fil de l'eau (Appli uniquement),
- convertir les devises d'une trentaine de pays (Appli uniquement).

(1) Apple, le logo Apple, iPhone, iPod Touch et iTunes sont des marques déposées d'Apple Inc, enregistrées aux États-Unis et dans les autres pays. AppleStore est un service d'Apple Inc.

(2) Android est une marque déposée de Google Inc.

L'Union Européenne

■ Pays de l'Union Européenne (U.E.)

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

■ Pays de la zone Euro ⁽¹⁾

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

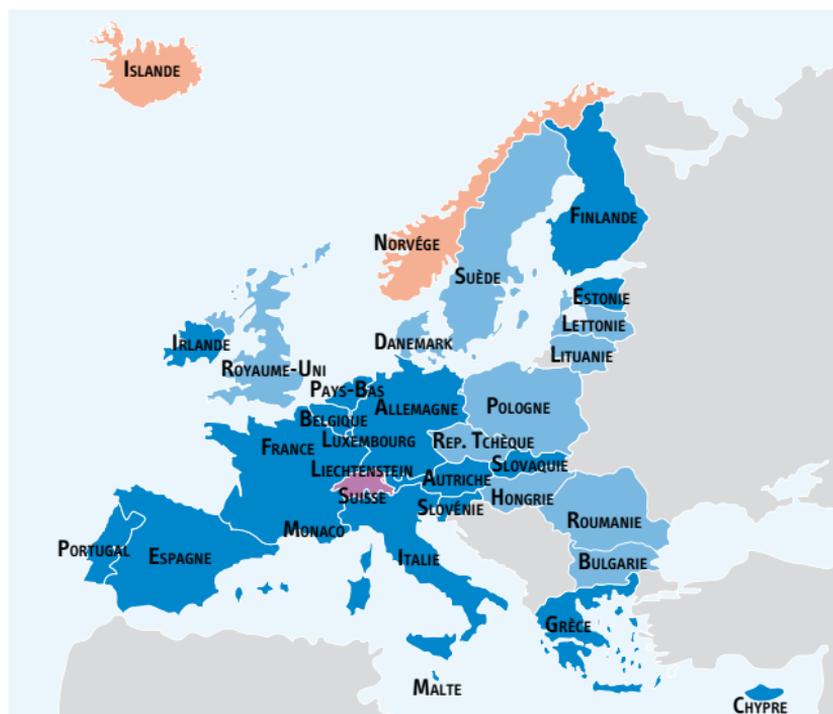
■ Pays de l'Espace Économique Européen

Pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA

Pays de l'Espace Économique Européen, Monaco et Suisse.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, Andorre, Monaco, Le Vatican et Saint Marin ne font pas partie des pays de la zone Euro.



■ Pays de l'Union Européenne

■ Pays de la zone Euro

■ Pays de l'Espace Économique Européen

■ Pays de la zone SEPA

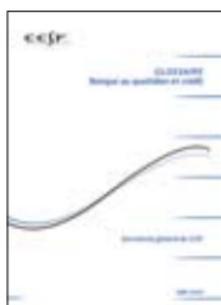
Glossaires

Trois glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACP et AMF) et la Direction générale du Trésor.

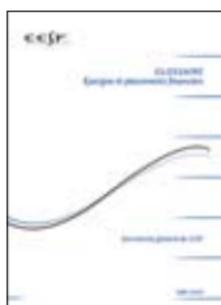
■ L'objectif

L'objectif de ces trois glossaires est d'expliquer de façon aussi simple que possible aux consommateurs/épargnants les termes les plus couramment utilisés dans les domaines de la banque, de l'assurance et de l'épargne. Ils sont conçus à titre d'information et les définitions proposées n'ont aucune valeur contractuelle.

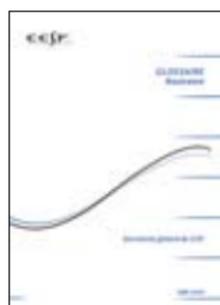
■ Trois glossaires sont ainsi publiés :



- Un glossaire, intitulé **“Banque au quotidien et Crédit”**, comportant 174 définitions relatives au compte et à son fonctionnement, aux moyens de paiement, aux opérations de crédit et aux frais bancaires ;



- Un glossaire, intitulé **“Épargne et placements financiers”**, comprenant 128 principaux termes utilisés dans les domaines de l'épargne réglementée, des comptes et livrets bancaires et des titres ;



- Un glossaire, intitulé **“Assurance”**, regroupant 143 items définissant les termes généraux de l'assurance, les principaux contrats d'assurances, l'assurance emprunteur et l'assurance-vie.

■ Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (www.fbf.fr et www.lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Société Générale, www.particuliers.societegenerale.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.



Conditions appliquées au 1^{er} mars 2011

(E) 512531 - CRÉDIT PHOTOS: GETTY IMAGES/PHOTOALTO: © SIGRID OLSSON - 03/2011
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A., AU CAPITAL DE 933 027 038,75 EUR
SIÈGE SOCIAL 29, BD HAUSSMANN 552 120 222 RCS PARIS

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**
Banque & Assurances



Ce document a été conçu par Société Générale dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement et imprimé sur du papier 100% recyclé.